

A OLONZAC, le 18 octobre 2017

PREPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La liste des propriétaires possédant des terrains compris dans l'association est déposée au siège de l'ASA.

Un propriétaire qui n'y figure pas peut se faire connaître auprès du président afin que la liste soit modifiée.

Consultation du 18/10/17 au 18/11/17